

COMMUNE DE FORGUES

Département de la Haute-Garonne

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 Septembre à 19h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Forgues, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gabriel ARAGON, Maire.

Présents : Gabriel ARAGON, Christiane LABORIE, Fabrice DUJARDIN, Isabelle CHARLES, Claire MATHIEU, Sébastien ARBOUSSET, Lionel HUGUES, Florence IRATÇABAL, Marie-Claire ROBERT, Claude MÉDOUS.

Absents : Holger SCHAAK

Procurations :

- Holger SCHAAK à Gabriel ARAGON

Secrétaire de séance : Fabrice Dujardin est élu secrétaire.

Ordre du jour :

1. Urbanisme

Le maire informe le Conseil Municipal des dossiers d'urbanisme instruits depuis le 01/01/2026 :

- Dossier DP 0311892300001

Avis de non opposition au remplacement de la couverture d'un hangar existant chemin du Bayle.

- Dossier PC 0311892600001

La demande de permis de construire pour un garage a été refusée par le service instructeur ; Le projet prévoyait la création d'un second accès sur la voie communale, dite de l'ancienne voie ferrée, alors qu'un seul est autorisé par unité foncière. Le propriétaire devra revoir son projet et déposer une nouvelle demande.

- Dossier CU 0311892600004

Avis de non opposition au certificat d'urbanisme concernant la parcelle N°40 chemin des Bernèzes sur laquelle existe une ancienne maison et deux granges (En partie écroulées)



- Dossier CU 0311892600003

Un certificat d'urbanisme opérationnel portant sur un projet de construction de six maisons, chemin des Bernèzes a été refusé par le service instructeur, suite à l'avis défavorable du SIECT. Ce refus est notamment motivé par le sous dimensionnement du réseau d'eau potable dans ce secteur de la commune.

Pour information :

Le dimensionnement du réseau d'AEP créé en 1969, ne peut pas répondre à la loi ALUR de 2014 relative à la densification des zones urbanisées.

De plus le réseau est également insuffisant pour permettre l'installation d'une borne incendie réglementaire chemin des Bouchards. Cette problématique aurait dû être anticipée et prise en compte en amont des autorisations de construction du lieu-dit « Village Nord »

2. Voirie communale

Dans le cadre des travaux de voirie délégués à la Communauté de Communes, les opérations suivantes ont été retenues sur les chemins les plus dégradés :

- Chemin de ronde :

Reprofilage et bicouche gravillonné sur 90 ml, à partir du passage du monument, jusqu' au CD 58C. Réparation des bordures détériorées.

Montant des travaux 8020.80 TTC

- Chemin de la Roudé :

Renforcement de la chaussée et bicouche gravillonné sur 288 ml (Longueur totale du chemin 950ml)

Montant des travaux 16536.00 TTC

Dérasement des accotements sur 1190 ml, pour supprimer les écoulements en bordure de voirie.

Travaux réalisés par l'entreprise Naudin. Dérasement des accotements réalisés par l'entreprise Champagne

Monsieur le Maire fait remarquer, que l'enveloppe allouée aux travaux routiers sur les voies communales, n'a pas été réévalué depuis 2009, soit environ 20 000 € HT /an.

Dans le cadre des travaux routiers, la commune a commandé à l'entreprise Naudin, hors marché de la CCCG, la reprise des joints et fissures de la place de la mairie, (Dégâts des racines des pins parasol non compris) ainsi que la réparation des bordures en bord de voirie, place du Padouent, pour un montant de 1584.00 € TTC.

3. Entretien des bâtiments communaux et salle des fêtes

Le Conseil municipal décide de changer de prestataire, pour le nettoyage des locaux municipaux, en raison des difficultés rencontrées avec l'entreprise Service à dom' pour assurer le remplacement du personnel, lors d'absences ou des congés.



Le nouveau prestataire est Domaliance.

En plus de l'entretien régulier des locaux, pour chaque location de la salle des fêtes, un forfait correspondant à trois heures de ménage sera désormais appliqué. (Ce qui n'exclut pas au loueur, la restitution des locaux loués dans un état conforme à celui constaté lors de sa mise à disposition).

4. Journée citoyenne

Une journée citoyenne sera organisée au cours du mois d'octobre.

Cette journée sera notamment consacrée à l'entretien et à des petits travaux de réfection des monuments communaux, ainsi que de certains chemins.

Un appel au volontariat sera adressé à l'ensemble de la population.

5. Noël du village

La journée de Noël du village est fixée au samedi 19 décembre 2026.

Elle comprendra la remise des cadeaux aux enfants de la commune ainsi qu'un moment convivial avec les enfants, leurs parents et les habitants.

6. Questions diverses :

6.1 Extension et rénovation du mur d'enceinte du Cimetière

Les mainlevées de caution et retenues de garantie relatives aux travaux 2023-2025 n'avaient pas été traitées administrativement. Les démarches nécessaires ont désormais été engagées afin de régulariser et débloquent les dossiers concernés. Les procès-verbaux de réception des trois marchés de travaux ont été établis.

6.2 État civil

La reliure du registre d'état civil 2012-2023 n'a pas été effectuée.

Les démarches nécessaires sont engagées afin de procéder à cette régularisation, qui devrait pouvoir intervenir début 2027.

Après vérification des actes, il a été constaté qu'un acte de mariage, établi lors du précédent mandat n'avait pas été signé, ni par les mariés, ni par les témoins.

Afin d'éviter toute difficulté administrative ultérieure, le service juridique du département HGI-ATD a été contacté pour connaître la procédure pour régulariser cet acte.

6.3 École et rentrée scolaire SIVOM de Rieumes

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'état des locaux est convenable. Des difficultés informatiques liées au réseau national sont toujours en cours.

À l'école primaire, une panne du système de chauffage demeure à résoudre. Le problème est actuellement étudié par les services compétents.



6.4 Secrétariat de mairie

Le secrétaire de mairie bénéficiera au cours du mois de septembre d'un accompagnement personnalisé, comprenant notamment une période de travail en doublure avec l'ancienne secrétaire de mairie, ainsi que des jours de formation à la CCCG.

Des formations complémentaires seront programmées en 2027 afin de poursuivre cet accompagnement

6.5 Dépenses imputables au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

A la demande de la trésorerie, une délibération du conseil définira les types de dépenses de réceptions, commémorations, ou manifestations locales imputables au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

6.6 Défibrillateur

Un défibrillateur a été installé courant 2025 près de l'entrée de la salle fêtes. L'installation n'a pas été réceptionnée, et est donc inconnue des services de secours. Après avoir pris contact avec le constructeur, cette installation sera réceptionnée début octobre et la maintenance obligatoire sera réalisée. Une formation à son utilisation sera organisée pour une dizaine de personnes.

6.7 Remerciements de Monsieur le Maire

Monsieur le maire remercie les membres du conseil pour leur présence assidue aux réunions et pour le travail effectué ces six premiers mois de mandat.

La séance est levée à 20 h 30 09.10.

Le Maire,
Gabriel ARAGON

Le Secrétaire de séance,
Fabrice Dujardin

